



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

généralités

Question écrite n° 103113

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés que rencontrent nos concitoyens devant la maîtrise des réalités et des mécanismes économiques. Ainsi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre et selon quel calendrier afin de tendre à une diffusion plus large et plus pédagogique de la culture économique.

Texte de la réponse

Nos concitoyens constatent, en effet, sans en appréhender toujours la logique ni les opportunités qu'elles représentent, les conséquences sur notre économie de tendances économiques lourdes comme la mondialisation, l'essor des nouvelles technologies ou encore les bouleversements des équilibres démographiques. Pour autant, nos concitoyens manifestent une envie de comprendre et expriment très majoritairement le besoin d'une meilleure formation et information en matière économique, avec une attente d'explication forte de la part des médias et du système éducatif. Contribuer à mieux satisfaire cette attente est un enjeu économique de première importance. C'est pourquoi le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a souhaité que son ministère puisse y contribuer plus directement en inscrivant au nombre de ses missions permanentes la tâche visant à « mieux expliquer la réalité économique ». Pour garantir l'impartialité de cette mission, il a été décidé de créer auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie une instance pérenne et indépendante, le Conseil pour la diffusion de la culture économique (CODICE). Ce conseil a la responsabilité de proposer des actions novatrices pour améliorer les connaissances économiques des Français et développer leur intérêt pour la matière économique qui concerne très directement leur vie quotidienne. Le conseil n'a pas pour vocation de défendre ou d'illustrer les mesures ou la politique d'un gouvernement. Il doit apporter en toute indépendance des clés à nos compatriotes pour les aider à mieux assurer leur citoyenneté économique. En confiant la présidence de ce conseil à M. Claude Perdriel, il lui a été demandé que l'on s'attache à : proposer une communication plus pédagogique de l'actualité économique à partir de messages accessibles à tous ; envisager des initiatives auprès des entreprises, des ministères chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle pour rendre plus familier aux jeunes le monde de l'entreprise et les métiers qu'on y exerce ; favoriser la médiatisation (télévision, internet, édition, jeux vidéos, presse, remise de prix) de la culture économique en mobilisant les professionnels du secteur : producteurs, diffuseurs, éditeurs. Ce conseil fédérera autour de lui les forces vives de notre pays afin que tous participent à cet enjeu démocratique : nos concitoyens doivent avoir les moyens de comprendre et d'évaluer les décisions économiques auxquelles ils sont confrontés et de juger les projets économiques qui leur sont proposés. Mme Isabelle Knock-Méo, précédemment sous-directrice des stratégies de communication au ministère, de l'économie, des finances et de l'industrie, assumera le rôle de déléguée générale auprès du CODICE. Le premier plan d'actions sera remis prochainement au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103113

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9267

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13631